

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie., Éditeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 19 AVRIL 1886

Ces \$51,000

Conspiration des ministres et des employés pour cacher cette défalcaction

Les ministres personnellement responsables et complices

Que va faire le lieutenant-gouverneur?

La défalcaction des \$51,000 des deniers publics, découverte par le chef de l'opposition et avouée vendredi par le commissaire des Terres de la couronne, a jeté la consternation non seulement dans les cercles politiques, mais aussi dans le public, et particulièrement parmi les hommes d'affaires.

De fait, c'est un événement d'une gravité exceptionnelle : il explique une partie des malheurs financiers que notre province a subis depuis quelques années.

Il est évident maintenant pour tous ceux qui voient clair, que tout dans notre administration publique conspire pour précipiter la province vers la ruine.

Tout le monde admet qu'un remède énergique et violent peut seul nous sauver; ce remède, c'est une réforme radicale dans toutes les branches de notre administration. Tout le monde admet que cette réforme est impossible avec les ministres actuels. Non seulement ils ont été les causes premières des abus révoltants qui se révèlent, mais encore, et c'est ce qui est plus grave, ils les cachent et ils en deviennent les complices.

En effet, il est impossible d'expliquer cette affaire Gale, sans en rejeter la responsabilité sur les ministres. C'est la conclusion logique, inévitable, à laquelle tout homme honnête et sensé doit arriver quand il connaît les faits qui se sont passés et la loi qui s'y applique.

D'abord rappelons les faits.

Une somme de \$51,527.32, a été votée à la province, dit M. Lynch.

Le vol a commencé en 1882 et s'est continué de jour en jour dans un bureau public à deux pas du trésorier et de l'auditeur Provincial, dans l'édifice même où siège le conseil des ministres, dans le département même où préside un des ministres : le commissaire des Terres de la Couronne.

Le gouvernement accuse M. John Gale qui est mort; c'est un témoin qui ne sera pas incommode pour les ministres. Ceux-ci prétendent qu'il a tout avoué avant de mourir. C'est possible, mais alors que fait-on de la réputation parfaite d'honnête homme du défunt comptable?

Ensuite puisque les ministres connaissent le fait et le coupable, pourquoi ont-ils caché l'un et l'autre jusqu'à ce que le chef de l'opposition les eut forcés à les faire connaître!

M. Lynch dit que les détournements de fonds ont commencé en 1882 et qu'il en a été informé dans le mois de dé-

cembre dernier. D'abord il est impossible que des détournements commencés en 1882 aient été ignorés si longtemps des chefs du département et des officiers du trésor, à moins que tous, du premier jusqu'au dernier, les ministres, les sous-ministres et l'auditeur provincial, n'aient négligé d'une manière coupable d'appliquer les lois concernant le département du Trésor et les règlements de la comptabilité ministérielle, lois et règlements que nous citerons dans un instant.

De plus, M. Lynch prétend avoir fait faire une enquête dès le mois de décembre dernier. Cette enquête ne peut avoir eu lieu, sans la connaissance du premier ministre, du Trésorier et de l'auditeur Provincial. Et si le premier ministre en a eu connaissance, son devoir était d'en aviser Son Honneur le lieutenant-gouverneur. S'il ne l'a pas fait, il a manqué au respect qu'il devait au chef de l'exécutif et ne mérite conséquemment plus sa confiance. L'opinion publique serait bien surprise d'apprendre qu'un honnête homme comme le lieutenant-gouverneur actuel conserverait un Premier-ministre qui l'aurait aussi grossièrement trompé.

Il est impossible d'un autre côté que l'hon. M. Masson connût ce fait si grave lorsqu'il lut le discours du Trône, car avec sa droiture ordinaire il se serait fait un devoir de le dénoncer dans ce document officiel et de saisir la première occasion pour dégager sa responsabilité d'honnête homme en avertissant les membres de la législature.

Tout concourt à nous faire adopter cette conclusion; en admettre une autre, ce serait faire injure à celui dont les traditions d'honneur sont connues de tout le monde.

D'ailleurs, pourquoi cette entrée mystérieuse dans les comptes publics: "MONTANT RECONNU PAR LE DÉPOT DES TERRES DE LA COURONNE \$51,527.32"? Ce n'est pas là dénoncer une défalcaction, mais au contraire c'est la cacher avec préméditation. Ces comptes publics ont été complétés le 4 février 1886: c'est la date du rapport de l'auditeur. Et pourquoi celui-ci, connaissant évidemment le fait, ne le dénonce-t-il pas dans son rapport? S'il ne le connaissait pas, ce qu'il n'est pas raisonnable de supposer sans admettre que ses fonctions sont d'une inutilité complète, pourquoi ne s'est-il pas informé de la signification de ces mots mystérieux?

C'était son devoir.

Et le trésorier, qui transmet ses comptes au lieutenant-gouverneur le 10 février 1886, pouvait-il ignorer l'existence de cette entrée mystérieuse? Peut-on supposer qu'on lui fait soustraire des recettes, une somme aussi considérable et d'une manière si étrange, sans lui faire soupçonner qu'il y a quelque chose de louche?

Et enfin, le commissaire des Terres qui fait son rapport à la chambre le 12 du présent mois, pourquoi n'a-t-il pas jugé à propos d'y mettre un seul mot propre à faire connaître cette défalcaction et à dégager sa responsabilité? Ce rapport porte la date du 1er février

1886, il est signé par M. Lynch, et ce même monsieur déclare qu'il a connu le fait dès le mois de décembre dernier et qu'il a cru de son devoir de faire immédiatement une enquête officielle.

Y a-t-il un seul homme sensé qui puisse arriver à une autre conclusion qu'il y a eu conspiration des ministres pour cacher ce vol?

Et si les ministres n'avaient pas été complices avant le fait, ils auraient été assez prudents, s'ion assez honnêtes, pour ne pas devenir complices après le fait.

Dans ses explications données à la chambre vendredi dernier, l'hon. M. Lynch dit;

"Il (Gale) admet qu'il avait soustrait du département depuis 1882 des sommes considérables et qu'il les avait cachées à l'aide de faux rapports relativement aux montants des billets non payés en mains. Ce fait me fut communiqué durant les vacances de Noël."

Ainsi dès le mois de décembre dernier un ministre de la couronne apprend qu'un de ses subalternes a volé \$51,000 et a caché son vol aux moyens de faux.

C'est le ministre qui nous l'apprend lui-même. Et il est incapable, sans mentir, de dire qu'il a fait destituer le coupable, qu'il l'a fait arrêter et poursuivi devant les tribunaux pour vols et faux. Et cela malgré la loi qui lui en faisait un devoir impérieux.

Si maintenant on jette un coup d'œil sur la loi et les règlements actuellement en force pour la comptabilité ministérielle on ne peut être qu'effrayé de la manière criminelle dont les ministres ont violé ces lois et négligé d'appliquer ces règlements.

M. Gagnon, député de Kamouraska, a fait mettre devant la chambre à la dernière session le document no 58 qui était demandé pour faire voir s'il y avait un système régulier et effectif d'audition des comptes en sus du contrôle exercé en vertu de la 46^e Vict. chap. 4, par l'auditeur de la province.

Nous prenons la version anglaise de ce document, parce que la version française paraît inexacte.

Aux pages 5, 6 et 7, nous trouvons le mémoire sur la manière de transiger les affaires du département des terres de la Couronne, relativement aux recettes et aux dépenses.

Nous traduisons:

RECETTES

"Tous les argents sont reçus par le comptable M. Gale et sont crédités aux divers agents, les lettres transmettant l'argent, ou le certificat de banque, ou le memorandum de l'argent payé à la caisse, deviennent officiels en passant par le livre du registraire et sont envoyés au chef de la branche à laquelle ils appartiennent.

"Les débits de toutes les sommes reçues sont relevés tous les mois des livres de compte des différentes branches du Département et ces débits doivent être détaillés et mentionnés s'ils sont pour ventes des terres dans les divisions est ou Ouest ou pour retours de bois coupés, ou de pêcheries, ou des biens des Jésuites, ou du domaine de la couronne, ou de la seigneurie de Lauzon etc."

"M. Collins, principal préposé aux ventes pour la division ouest, examine tous les comptes portés au livre du comptable se rapportant à sa division, et s'assure de l'exactitude des entrées au livre du comptable."

"M. Rivard, principal préposé pour les ventes de la division est, les biens des Jésuites etc, remplit les mêmes devoirs.

"M. Paré, surintendant des bois et forêts fait la même chose pour tout ce qui se rapporte au bois coupé.

"M. Mackenzie fait la même chose pour les pêcheries.

"DE CETTE MANIÈRE TOUS LES COMPTES SONT BALANCÉS ET CLOS CHAQUE QUARTIER."

"Des copies de tous les reçus pour les différents services sont envoyés à l'auditeur général tous les trois mois et apparaissent aux comptes Publics."

DÉPENSES

"Tous les comptes pour paiement sont reçus par le comptable M. Gale, pour ce qui regarde les contingents, et son devoir est de vérifier et de constater en même temps s'il y a autorisation pour l'achat de l'article ou le paiement du service rendu suivant le cas."

"Si ces comptes ont rapport à la branche des arpentages, le chef de cette branche, M. C. Gauvin les vérifie et s'il l'est trouvé corrects il soumet la réquisition voulue avec le compte à l'assistant commissaire pour son approbation et sa signature. Il le transmet ensuite au comptable (M. Gale) pour en obtenir un cheque, qui le signe en même temps que l'assistant commissaire."

"Lorsqu'il s'agit des ventes dans la division Ouest, M. Collins remplit les mêmes devoirs et suit la même règle au sujet des paiements.

"S'il s'agit des ventes dans la division est, des biens des jésuites, etc. M. L. Rivard a les mêmes devoirs à remplir."

"Lorsqu'il s'agit des affaires des bois et forêts, M. Alfred Paré remplit les mêmes devoirs. Il en est ainsi de M. D. Mackenzie pour les affaires des pêcheries."

"Aucun paiement n'est fait autrement que par un cheque portant la signature de l'assistant-commissaire et du comptable.

"Tout compte qui ne paraît pas strictement dans l'ordre est soumis au commissaire pour sa décision."

Ces règlements tout incomplets qu'ils sont pouvaient être suffisants pour empêcher les fraudes, s'ils avaient été rigoureusement exécutés.

Quant à la loi, elle est formelle et aurait offert suffisamment de garantie si elle eût été mise en force honnêtement.

La section 2 de la 32^e Vict. [chap. 9] permet au lieutenant-gouverneur en conseil d'exiger un cautionnement de tout officier public: or il est regrettable d'apprendre qu'un tel cautionnement n'avait pas été exigé d'un officier comme T. Gale, qui par les fonctions se trouvait à toucher des montants aussi considérables et pouvait en disposer de fait, bien que la loi le lui défendit.

De son côté la section 18 de la 31^e Vict: chap. 9 exige impérieusement que tout officier dépose dans telle Banque que le Lieut.-Gouverneur lui indiquera tous les deniers qu'il reçoit et aussitôt qu'il les reçoit. Et nuls deniers ainsi déposés ne peuvent être retirés que pour être placés au crédit du trésorier; cet officier doit tenir un livre de caisse régulièrement écrit jour par jour et ce livre est soumis à l'inspection de toute personne autorisée par le Trésorier.

Tout le monde se rappelle qu'en 1883, une loi spéciale a été passée pour assurer une audition plus parfaite des comptes publics et rendre l'auditeur provincial plus indépendant du gouvernement.

C'est le chap. 4 de la 46^e Vict.

La section 6 dit:

"Les sous-chefs des différents départements ou les officiers et autres personnes en charge de la dépense des deniers publics vérifieront d'abord respectivement les détails des comptes des différents services et seront responsables de l'exactitude de cette vérification."

La section 7 veut que tous les comptes soient apurés par l'auditeur de la province au nom de l'Assemblée Législative, et tous comptes vérifiés sous sa direction, par un officier du département du Trésor qu'il charge de ce soin, et cet officier doit lui certifier qu'il a régulièrement vérifié ce compte.

Enfin l'auditeur doit certifier que chaque compte a été apuré par lui-même ou sous sa direction et qu'il est correct.

La section 9 veut de plus que l'auditeur fasse rapport à l'assemblée législative par l'intermédiaire du trésorier de la Province. Et la section 10 ordonne à l'auditeur de faire ce rapport sans délais, à l'Assemblée législative si le Trésorier néglige de le faire.

Les sections 50 et suivantes de la 31^e Vict, chap. 9 donnent des pouvoirs bien étendus pour forcer d'une manière sommaire les employés défalcactionnaires, ou soupçonnés de l'être, à rendre compte et à verser l'argent dans le trésor.

Le Trésorier peut même en vertu de la sect. 53, sur l'affidavit constatant les faits, obtenir d'un juge de la cour supérieure un bref spécial contre les effets — biens et terres — de cet officier. Et la section 57, paragraphe 2, impose une pénalité de \$1000 contre tout officier qui refuse de se soumettre immédiatement à tel ordre du trésorier.

La section 55 du même acte rend personnellement responsable tout officier du Revenu, de toute somme d'argent se trouvant perdue pour la Couronne, pour cause de malversation, d'inattention, grossière ou de négligence de devoir.

Et la section 2 déclare que les mots: "officier du revenu" signifie "toute personne employée à la PERCEPTION, ADMINISTRATION ou à la COMPTABILITE du revenu, ou à mettre à effet toutes les lois qui s'y appliquent, ou à empêcher toute infraction à ces mêmes lois."

Terminons cette énumération des précautions dont la loi entoure les deniers publics en rappelant les dispositions sévères du statut fédéral de 1869 concernant le larcin, en vertu desquelles les officiers publics coupables de détournements de fonds et leurs complices sont punis des peines les plus rigoureuses.

Il est donc évident qu'il y a dans ces règlements et dans ces lois, bien compris et bien appliqués, tous les moyens nécessaires pour prévenir les détournements de fonds et les punir au besoin.

S'il s'agissait, dans le cas actuel, d'un employé du service extérieur, loin de la surveillance immédiate des ministres, dont les livres ne sont examinés que de temps à autre, on pourrait expliquer, sans l'excuser, le défaut d'action du chef du département et des officiers du trésor.

Mais il s'agit ici d'un employé qui était constamment sous la main des ministres, dont le livre de caisse pou-

vait et devait être examiné à chaque instant, et dont les rapports conséquemment pouvaient et devaient être contrôlés sévèrement.

Que diraient les actionnaires d'une banque dont le caissier aurait négligé d'abord de surveiller le comptable, puis qui, après avoir constaté ses défalcactions, attendrait sa mort pour en informer les actionnaires ?

Que dirait-on surtout des directeurs de cette banque qui connaissent cette défalcaction n'en avertiraient pas les actionnaires à leur première assemblée régulière, mais la cacheraient mal honnêtement dans leur rapport lu publiquement, au moyen d'une entrée incompréhensible ?

Enfin que dirait-on si ces directeurs ne se décidaient à parler et à admettre cette défalcaction que lorsqu'ils y seraient forcés et mis en demeure par un actionnaire ?

C'est le cas des directeurs de la banque d'Ecosse, tous citoyens de la plus haute position sociale, qui, après un procès au criminel, ont été condamnés à expier dans les prisons de Sa Majesté le crime d'avoir trompé le public intéressé.

C'est le cas d'un caissier de la banque Jacques-Cartier qui a été puni pour n'avoir pas révélé le véritable état de sa caisse à ceux dont il était le serviteur ?

Ces remarques sont sévères. Mais quel est celui qui peut dire qu'elles ne sont pas justes et ne s'appliquent pas au cas actuel, quand après avoir rappelé les faits avoués par les coupables eux-mêmes ou les juge avec la loi et les précédents qui viennent d'être cités ?

Comme nous l'avons dit plus haut, nous sommes en présence d'un fait d'une gravité exceptionnelle et qui exige la plus sévère investigation.

Ce serait à désespérer de l'avenir de cette province et à jeter une terreur bien légitime au sein de notre peuple, que de refuser le comité spécial dont le chef de l'opposition va demander la formation.

Nous avons assez confiance dans le chef de l'exécutif pour croire qu'il verra à ce que ses ministres, gravement compromis dans toute cette affaire, accordent ce comité ou se démettent.

Nous espérons aussi que, désirant donner satisfaction complète à l'opinion publique justement alarmée de tout ce qui se passe, il ne permettra pas à ses aviseurs de mettre dans ce comité, qu'il faut accorder, d'autres personnes que des députés d'une parfaite honorabilité, offrant des garanties complètes d'intelligence, d'impartialité et d'indépendance.

Il y a plus. C'est un cas extraordinaire ; et les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cette défalcaction sont assez graves pour justifier l'intervention directe du chef de l'Exécutif. Celui-ci, d'après la constitution et l'usage consacré, a deux moyens de communiquer avec la législature : le discours du trône, à l'ouverture d'une session, et des messages, durant la session.

May, Parliamentary Practice Edition de 1879 Page 464, dit :

"Les sujets de tels messages sont d'ordinaire des communications à l'égard d'événements publics importants qui requièrent l'attention du parlement, les prérogatives ou LA PROPRIÉTÉ DE LA COURONNE, dotations des membres de la famille royale etc..... Ces messages en un mot peuvent être regardés comme des compléments au discours du trône prononcé au commencement de la session et transmettant aux délibérations du Parlement des matières autres que les causes de convocation communiquées antérieurement."

Nous l'avons déjà dit : Il est évident

que les ministres n'ont pas avisé Son Honneur le lieutenant-gouverneur de l'existence de cette défalcaction. Car s'il en eût été avisé, il l'aurait, nul doute, communiquée à la chambre, à l'ouverture de la session.

Ne serait-ce pas l'occasion d'un message spécial de la part du chef de l'exécutif ?

Car on ne doit pas oublier que la manière dont cette défalcaction a été commise, les moyens pris par les ministres pour la tenir secrète, le fait que sa révélation a été arrachée forcement aux ministres, ont gravement ébranlé la confiance publique et créé une anxiété profonde dans le pays. On est forcé de se demander s'il y a quelque garantie pour l'honnêteté de l'administration de nos affaires provinciales avec le système qui prévaut, et si la bonne réputation des employés honnêtes qu'il y a dans chaque département ne réclame pas cette protection contre le soupçon général qui sans cela pourrait les atteindre.

Il faut une action énergique pour ramener la confiance publique, rassurer les honnêtes gens et empêcher le public de croire que tout est gangrené dans notre système administratif.

Sans cela, les institutions provinciales, déjà si faiblement menacées à Ottawa, seraient fatalement compromises à Québec.

ACTUALITES

Il paraît que l'ordre en conseil nommant M. Wurtel juge a été signé, mais que la publication en sera retardée pour lui permettre de siéger comme orateur.

Dans ce cas, on pourra s'attendre voir surgir une question de privilège.

Durant la dernière année fiscale, le biens des Jésuites ont rapporté au gouvernement, en déduisant les frais d'administrations, \$16,230,72, ce qui, à cinq pour cent, représente un capital de \$324,614.

D'après le dernier recensement, la population des Etats-Unis est maintenant de 60,000,000 d'âmes.

Le paquebot-poste Allan le Sardinian est arrivé à Halifax samedi soir à 9 h. 30.

Un crime épouvantable a jeté l'émoi hier dans la capitale de la catholique Espagne.

L'évêque de Madrid a été frappé de deux balles de pistolet, hier matin au moment où il montait les degrés de sa cathédrale, par un prêtre contre lequel il avait récemment prononcé l'interdiction.

L'évêque est mourant. L'assassin a été arrêté, mais cherche à s'oter la vie.

Nos confrères MM. L. C. Bélanger et L. A. Bélanger du Progrès de l'Est, viennent d'avoir le malheur de perdre leur père, M. Charles Bélanger, mort lundi dernier à Cookshire, dans le comté de Compton.

Nos sincères condoléances.

La rumeur que M. L. A. Sénécal cherchait à faire l'acquisition du Héra michi est controuvée.

Notre excellent concitoyen M. Owen Murphy est arrivé d'Europe par le dernier paquebot.

M. le sénateur Laoste est arrivé à Québec hier soir par le chemin de fer du Nord.

MONTREAL INONDE

IMMENSES DESASTRES

(Dépêche spéciale à l'Electeur)

Montréal, 19 avril.

Depuis samedi midi, une partie de Montréal est sous l'eau. La plus grande excitation règne ici. C'est la plus forte crue d'eau depuis vingt-trois ans. Il y a jusqu'à 6 pieds d'eau dans certaines rues. Les rues sont submergées jusqu'à la rue Craig. On estime les dommages causés par l'eau à plus d'un million. Pour comble de malheur, un incendie a éclaté samedi dans la partie inondée et les pompiers ont dû laisser brûler la maison, ne pouvant lui porter secours.

Cette inondation provient d'un barrage de glaces entre Hochelaga et Boucherville.

L'EMIGRATION DES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

Nous lisons dans l'Union des cantons de l'Est :

"Le Progrès de l'Est nous disait tout récemment que 7000 canadiens-français avaient laissé la gare Bonaventure, Montréal, pour les Etats-Unis, dans le cours du mois de Mars.

A notre tour, nous devons constater avec peine que nos paroisses paient ce printemps un tribut plus considérable que jamais à l'émigration. La paroisse St-Christophe à elle seule, depuis un mois, s'est dépeuplée de 40 à 50 âmes.

On nous assure que c'est la même chose partout. Des familles entières laissent leurs terres ou leurs métiers pour la Nouvelle-Angleterre."

LISTE DE LA SOUSCRIPTION

des citoyens du faubourg St Jean pour offrir un témoignage de vénération à Son Eminence le Cardinal Tasche reau.

- M. le chevalier Ol. Robitaille, \$100 00
Un ami, 50 00
Madame veuve Ed. Picher, 50 00
J. E. Livernois, 50 00
Son Honneur le juge Casault, 25 00
Honorables Gédéon Ouimet, 25 00
Victor Chateaufort, 25 00
Cyrille Tessier, N. P., 25 00
Thomas Pampalon, 20 00
F. R. A. Vézina, 20 00
Dame veuve Stanislas Drolet, 10 00
Dr Ed. Morin, 10 00
Ovide Picard, 10 00
Un ami, 5 00
Joseph Lebeau, 5 00
Aug. Gaboury, 5 00
Oct. Lemieux, 5 00
Léon Gaboury, 5 00
F. X. Berlinguet, 5 00
Augustin Trudel, 5 00
J. T. Lavery, 5 00
Delle Mann, 5 00
Léopold Duvisme, 5 00
Dr A. Robitaille, 5 00
J. E. Gauvreau, 5 00
Amédé Robitaille, 5 00
Théophile Bèland, 5 00
Thos. Donoghue, 5 00
Dr A. Watters, 5 00
J. F. Peachy, 5 00
Jos. G. Drolet, 5 00
Ambroise Verret, 5 00
Louis Boivin, 5 00
Edouard Matte, 5 00
Isidore Voyer, 5 00
Ford. Delille, 5 00
Théophile Malouin, 5 00
Louis Larose, 5 00
F. X. Langevin, 4 00
C. J. L. Lafrance, 4 00
Jos. Amyot, 3 00
Thos. Bedard, 3 00
L. P. Brunelle, 3 00
Louis Delisle, 3 00
François Delisle, 3 00
Edouard Giguère, 2 00
Narcisse Côté, 2 00
Zéphirin Desroches, 2 00
Léon Myrand, 2 00
Prosper Verret, 2 00
Dion frères, 2 00
A. Constantin, 2 00
Joseph Donati, 2 00
Alex. Fréchette, 2 00
Jean Moisan, 2 00
P. J. Masson, 2 00
Napoléon Déry, 2 00
Damien Matte, 2 00
Philippe Lefebvre, 2 00
Louis Amyot, 2 00
J. P. Labadie, 2 00
Antoine Fiset, 2 00
Joseph Frémont, 2 00
Ferdinand Davarenes, 2 00
George Costolow, 2 00
Napoléon Matte, 2 00
M. Amyot, 2 00
L. Blais, 1 25
MM. Pierre Langlois, Joseph Desroches, Mlle M. Chartré, Léon Cantin, Victor Desplats, Narcisse Côté, J. A. Moisan, Dr M. A. Falardeau, Philippe Gingras, Louis Lamontagne, T. D. Gauvreau, J. O. Vézina, Alphonse Côté, G. T. Tremblay, un ami, un ami, Eugène Dorval, J. Côté, Chs Hardy, Delle Côté, A. Rancour, un ami, Victor Derôme, M. Tanguay, Veuve Trudel, T. Giguère, Ch. Beaulieu, A. Roberge, A. J. Caron, O. Richard, N. Desroches, H. Grenier, Jos Gilbert, B. Hudon, W. Handford, E. Talbot, Veuve F. Curodeau, J. B. Rousseau, Jos. Bussiére, J. O. Labbé, Louis Déry, Ferdinand Poitras, F. X. Gagnon, Victor Bélanger, Geo. Desroches, C. A. Langlois, Alphonse Dumais, Paul Parent, Jos. Clavet, J. Normand, D. Larose, Mme M. J. C. Gauvreau, Nap. Moisan, Zéphirin Jackson, Gus. Ouimet, B. Ouimet, Prime Bèland, Veuve A. Amyot, Dlle Juneau, Hector Grenier, Ludger Bolduc, Ls Duquet, James Daly, Dr J. E. Bolduc, W. Bertrand, J. E. Bolduc, I. Bazin, Jacques Moisan, Olivier Brousseau, Siméon Delisle, Edouard

Brousseau, Jos. Robitaille, Alp. Thibault, P. Cantin, Ed. Harpe, N. Auclair, G. Jobin, F. Langlois, Mos. Voyer, Mme Veuve Marois, N. Langlois, L. Beupré, F. Meunier, A. Gagnon, Mlle Boulé, un ami, F. X. Voyer, A. Juneau, Louis Larose, L. J. Demers, F. Nadeau, L. Turgeon, fils, Eugène Delisle, Octave Larue, Robert Laroche, W. Gaboury, Arthur Vercault, O. T. Poitras, J. Darveau, Veuve C. Drouin, Edouard Dussault, P. Bélanger, M. Darveau. Chacun la somme de \$1.

En outre des montants ci-dessus, nous avons à ajouter \$100.30, souscription de la rue D'Aiguillon, les souscripteurs de cette somme ayant demandé de ne pas publier leurs noms. La présente liste, en y ajoutant les montants au-dessous de \$1.00, donne la somme de \$913.07. Les porteurs de listes n'ont pas encore tous terminé la souscription qui se continue actuellement.

L'ACCIDENT DE MONTE-CARLO

RECIT D'UN TEMOIN OCULAIRE

Un rédacteur du Temps, qui se trouvait à la gare de Monte-Carlo au moment où s'est produit l'affreux accident de chemin de fer du 10, lui envoie de visu le récit suivant :

La catastrophe qui vient d'avoir lieu à la frontière monégasque a un caractère dramatique particulier. D'abord elle s'est accomplie sous les yeux de cinq ou six cents personnes impuissantes à la prévenir, et c'est là un des points les plus frappants de l'événement.

A cinq heures précises, le train venant de Nice était en gare de Monte-Carlo avec un retard de neuf minutes. Des centaines de voyageurs en descendaient. D'autres personnes en nombre plus considérable encore se préparaient à partir pour Nice par le train qu'on attendait de Menton. Il régnait sur les quais une animation extraordinaire. En ce moment, je vis le chef de gare, à qui plusieurs personnes demandaient des renseignements. Il paraissait harcelé. —Entrez dans mon bureau, dit-il à deux personnes, je vous entendrai tout à l'heure.

Puis il courut s'occuper de bagages, à ce qu'il m'a semblé. Tout à coup, le train se met en marche. Je vois encore le chef de train sautant au vol du fourgon des bagages.

Le chef de gare eut en ce moment l'instinct du malheur qui allait arriver. Un homme d'équipe marchait devant lui.

—Qui a donné le signal de départ ? demanda-t-il d'une voix changée par l'émotion.

—Ce n'est pas moi, répondit l'homme d'équipe.

—Est-ce vous, alors ? dit-il à un second employé.

—Non, monsieur.

A cette réponse, le malheureux se prit la tête à deux mains et blêmit jusqu'à la lividité.

Il ne fallut pas plus d'une seconde pour que la foule se rendit compte du danger que courait le train. Du reste, la côte entre le cap Saint Martin et Monte-Carlo décrit une courbe telle que la voie entière était sous les yeux des spectateurs. On voyait alors trois trains avec leurs colonnes de blanche fumée.

L'un, qui allait passer dans le tunnel Saint Martin et qui ne courait aucun danger ; le second venait de quitter Cabbé-Roquebrune et s'avançait à toute vapeur contre celui qui s'éloignait de nous.

On ne peut se faire une idée de l'anxiété qui serra la poitrine des quatre ou cinq cents spectateurs de cette scène. D'abord chacun espéra que la collision n'aurait pas lieu. La côte est à découvert.

—Ils se verront à temps, disait-on de tous côtés. Le chef de gare ordonnait de sonner des cloches, de faire tout le bruit possible. Un cri formidable, surhumain, s'échappa des quatre cents poitrines oppressées. Et les deux panaches de fumée continuaient à se rapprocher. Ils ne se voyaient pas. Tout le monde faisait des gestes désordonnés. Une telle impuissance, en présence d'un tel péril, est faite certainement pour rendre fou.

Enfin le train venant de Menton a vu le danger et renversa sa vapeur. Mais l'autre, à cause de la courbe, ne voit rien et va toujours. Ils sont à deux cents mètres l'un de l'autre, à cent mètres, à dix mètres.

Un frémissement horrible secoua la foule. Les femmes détournent la tête pour ne pas voir. Un cri aigu retentit : c'est une jeune fille qui a une crise de nerfs.

Le choc a lieu. On voit se dresser les deux trains l'un contre l'autre et, chose horrible, deux ou trois wagons franchissant le parapet se précipitent sur les rochers, au bord de la mer. Une fumée épaisse enveloppe le tout. Blanc de désespoir, le chef de gare ne

sait plus ce qu'il fait. De toutes parts, on crie :

—Des médecins ! des médecins ! Chacun s'élança de son côté. Vingt-cinq ou trente personnes prenant par la voie et arrivent sur le terrain de l'accident. Rien ne peut dépeindre ce spectacle. Il faut avoir vu cela pour s'en faire une idée. D'abord, des deux wagons tombés d'une hauteur de trente mètres sur les galets et les roches, il ne reste pour ainsi dire rien. Il semble qu'ils aient été réduits en poussière. Heureusement, ils ne contenaient que trois personnes. L'une d'elles a été tuée sur le coup. Par un miracle, les deux autres ne sont que blessées, très grièvement à la vérité ; mais on ne désespère pas de les sauver.

Les deux locomotives s'étaient pour ainsi dire enfoncées l'une dans l'autre. Derrière et au-dessus d'elles, quatre voitures du train de Menton étaient empilées, broyées effroyablement. Un jeune homme, en courant de graves dangers, parvient à fermer les robinets, qui répandaient une vapeur aveuglante, et dès ce moment, sur la voie même, on se heurte aux blessés. Sous mes yeux, on en a retiré dix-sept plus ou moins grièvement atteints. Presque sous mes pieds, j'aperçois un bras sur lequel mon voisin marque de marcher. On essaie de dégager la malheureuse à qui il appartient. Mais l'inextricable enchevêtrement de barres de fer, de poutres, de bois, de parties, de toitures, d'essieux, de vitres brisées, rend le sauvetage presque impossible.

Pour comprendre la violence du choc, qu'on se figure deux locomotives et quatre wagons occupant, en longueur et en hauteur, la place d'une machine ordinaire. A côté, il y a une voiture de seconde classe qui est sens dessus dessous, mais dont les roues ont disparu.

Au Casino, l'émotion a été très vive, et les tables de jeu, qui étaient entourées d'un quadruple rang de joueurs, se sont dégrainées aussitôt. On cite des gens, en très grand nombre, qui ont abandonné leurs enjeux pour aller au secours des blessés.

COUR D'ASSISES

(Audience de samedi)

Le procès de Laroche pour vol s'est terminé par un verdict d'acquiescement.

L'accusé n'ayant pas d'avocat, et la cour ayant demandé à M. Jules Tessier de se charger de la défense c'est celui-ci qui a plaidé pour Laroche.

Dans l'après-midi, on a instruit le procès de Beaulac et Marie Louise Lessard pour vol. Beaulac a été trouvé seul coupable, et la fille Lessard acquittée.

Le nommé Girard, accusé de vol et de recel d'objets volés, a été admis à caution et son procès remis au prochain terme.

(Séance de ce matin)

10 h. 30 a. m.

PROCES DE MARCOTTE

Cette affaire, qui excite à un si haut degré l'attention générale, est commandée ce matin.

Des ordres avaient été donnés de ne laisser entrer personne sans cartes, afin de prévenir les inconvénients qui avaient signalé les fameux procès de Sougraine et de la femme Boutet.

Les honorables juges Monck et Tessier président sur le banc.

MM. Dunbar, C. R., et F. X. Drouin, représentent la couronne.

Les personnes suivantes composent le corps du petit jury : Joseph Noël, I. Cowan, M. Bélanger, T. Corrigan, N. Laliberté, M. Wolff, J. Daigle, T. Sullivan, P. Masse, J. Casgras, Ch. Auclair et M. Timmons.

M. Dunbar leur fait l'exposé des faits en anglais et il allait être suivi par son collègue, M. Drouin, lorsque M. Lemieux fait objection, prétendant que l'indictement étant signé par le Solliciteur-Général, il n'y a que ce dernier ou un Conseil de la Reine qui puisse faire l'exposé des faits aux jurés.

La cour rejette l'objection, et M. Drouin prend la parole.

La longueur des procédures a empêché l'audition des témoins ce matin. Le prisonnier est un homme âgé d'une soixantaine d'années, à l'air très respectable, qui excite la sympathie.

ANNONCES NOUVELLES

Nouveau magasin— Maison à louer.— Chaussures !—M. A. Dassyeva. A louer—M. Jackson. Demande—Lecteur à Letellier. Avis aux entrepreneurs— La Banque Nationale—P. Lafrance. Marchandises nouvelles—Glover, Fry & Co. Loterie Nationale—

LES PILOTES

Un détachement des pilotes est parti, ce matin, par l'Intercolonial pour rejoindre leur goélette au Bio et entrer de suite en service.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 19 AVRIL : De la Férie
—Lever du soleil à 4 h. 56, coucher à 6 h. 32.

Quarante-Heures demain au couvent de N. D. des Laurentides
TEMPS : variable et tède ; ondées et coups de soleil. —Thermomètre : 61°.

MUSIQUE SUR LA TERRASSE

Maintenant que nous sommes virtuellement sortis d'un hiver long et rigoureux, que nous jouissons d'une température délicieuse, que la Terrasse est de nouveau ouverte aux promeneurs, pourquoi l'une des fanfares ne ferait-elle pas à notre population la faveur d'un de leurs jolis concerts en plein air ?
Comme ils seraient acclamés !

LA TEMPÉRATURE

Nous jouissons depuis jeudi d'une température du mois de juin.
Aussi les promeneurs encombrant-ils les rues et les places publiques.

Samedi et hier la Terrasse était littéralement couverte d'une foule élégante dans l'après midi et la soirée, tout comme par les beaux soirs de juin ou septembre.

LE COGNACKINA

Cette précieuse liqueur longtemps inconnue chez nous a fait parmi les canadiens bien des amateurs en très peu de temps. Rien de surprenant à cela, en effet, car il suffit d'en goûter une fois pour être gâtés à jamais. Mais n'allez pas croire parce qu'elle est aussi agréable au goût que c'est une liqueur de pur agrément, au contraire c'est une préparation médicale tellement perfectionnée que, quoique très active comme médecine, elle échappe au palais les mieux exercés à cause de sa délicieuse saveur.

Ce Cognackina, comme son nom l'indique, a pour base le cognac et la quinine et est une médecine hygiénique, apéritive et digestive, qui remplace avec avantage tous les autres toniques, qui n'ont rien qui lui soit comparable. Par la quinine qu'il contient, il est aussi un ant fiévreux très puissant.

Il peut être pris avant le repas pour activer l'appétit, et après le repas pour aider la digestion.

Nous le recommandons donc à tous ceux qui ne le connaissent pas encore, car il serait malheureux pour eux d'être privés d'un remède aussi efficace, et tellement recherché qu'il peut nous faire désirer d'être malade pour le seul plaisir d'en prendre.

A vendre dans toutes les pharmacies.
Dépôt chez le DR ED. MORIN & CIE, 314 rue et faubourg St Jean et 32 34 rue St Pierre.

SOCIÉTÉ DES COMMIS MARCHANDS DE ST ROCH ET DE ST SAUVEUR

Rapport de l'assemblée générale tenue vendredi, le 16 courant.

Près de 150 membres étaient présents.
Les rapports du secrétaire et du trésorier sont lus et adoptés.

Il est proposé et résolu que cette société doit continuer à exister comme ci-devant, et comme c'est le but de l'assemblée que l'on procède à l'élection des officiers.

Les messieurs dont les noms suivent sont élus officiers pour l'année 1886 :

- Président général—M. Adj. Delisle, élu ;
- Président actif—M. Jean Langlois, réélu ;
- Vice-président—M. G. Blouin, élu ;
- Secrétaire—M. J. Motard, réélu ;
- Trésorier—M. G. Guillot, élu ;
- Assistant-trésorier—M. F. Marquis, élu ;
- Membres adjoints au comité de régie :

- MM. Routhier chez E. Roy ;
- Trudel " A. Fortin ;
- Dussault " P. C. D'Auteuil ;
- M. Cantin " O. Bouchard ;
- Armand " Fortin & Bélanger ;
- Lepinay " Brunet & Laurent ;
- C. Faguy " Z. Paquet ;
- Bolduc " Blais & Emend ;
- O. Labrie " Syndicat de Québec
- T. Sylvain " Robitaille & Savard ;
- Royer " A. E. Boisseau ;
- Martin " F. X. Lepage ;
- Garneau " Venner ;
- C. Morency " Trépanier ;
- Perron " O. Villeneuve j
- Cimon " Rousseau ;
- Pruneau " Grand Union.

—Il est proposé et adopté que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

Il est proposé et adopté qu'une autre assemblée générale des commis soit convoquée pour jeudi prochain, 22 du courant,

De plus, il est proposé et adopté que le rapport de cette assemblée soit publiée dans quatre journaux français de cette ville.

Par ordre,
Jos. MOTARD,
Secrétaire.

LES MARCHÉS

Le foin à cheval se vend \$10.00 à

\$10.50 les cent bottes ; le foin à vache, \$4.50 à \$5.00 ; la chaux, 18 à 22 1/2 c. ; les œufs, 15 c. ; le beurre, 20 c. ; le sucre, 8 c. ; le sirop, 80 c. ; les patates 38 c.

OUVERTURE DE LA NAVIGATION

Le vapeur *Contest* quittera notre port demain pour aller prendre son service régulier des malles entre Rimonski et la côte Nord.

La compagnie de la traverse placera probablement mercredi ses pontons pour le service d'été.

UNE VISITE

On annonce que 200 délégués nous arriveront ici le 26 mai pour assister à une conférence de l'église Méthodiste.

DENOLI

On vient d'achever de démolir et d'enlever la vieille station du feu, au coin des rues St Charles et St Paul.

PARADE

Le 8ème carabiniers royaux ont assisté en corps hier matin, à l'église St André.

LE MONTAGNAIS

Il y aura assemblée générale des membres du club " le Montagnais " ce soir, à 7 heures et demie, au lieu ordinaire.

Par ordre

D. MERCIER,
Ass.-Sec.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Samedi après-midi le feu s'est déclaré rue Leadenhall, par suite de la rupture d'un baril d'huile de pétrole. On a aisément pu empêcher le feu de se communiquer.

DÉBACLE

La glace du St Charles s'est définitivement rompue hier soir et s'est écoulée dans le fleuve.

TRAMWAY

Les voitures d'été ont commencé à circuler ce matin sur le tramway de la Haute-Ville.

LA TERRASSE

Hier soir, on se serait cru en été, à voir la foule de promeneurs qui était allée savourer le spectacle d'une radiuse et tiède soirée sur la terrasse Dufferin. Il n'y manquait que la musique pour compléter l'illusion.

C'est un avancement notable sur l'an dernier ; ce ne fut en effet que vers le 15 mai 1885 que la terrasse commença à être fréquentée par les foules le soir.

MORT SUBITE ET PÉNIBLE

On nous écrit de St Adrien d'Irlande, à la date du 16 courant :

" Le député coroner pour le district d'Arthabaska, M. T. Bourke, vient de tenir une enquête à St Adrien d'Irlande, comté de Mégantio, sur le corps d'un vieillard nommé Ambroise ou Francis Veilleux, trouvé mort dans sa demeure d'une congestion du cœur. Son histoire est tout à fait mystérieuse. Il vivait ici seul, dans une cabane, au milieu du bois, depuis environ 20 à 25 ans, du fruit de son travail et un peu de l'assistance publique, surtout ces dernières années. Il gardait sa foi mêlée à beaucoup d'ignorance et de caprices. Il abhorrait la société des hommes, qu'il croyait conjurés contre lui. Il paraît qu'il venait de St Sylvestre, où il s'était séparé de sa femme et de ses enfants. Ste Marie, Beauce, serait son berceau et le lieu de son mariage ainsi qu'il des autres circonstances principales de sa vie, au dire de quelques uns. Toute tentative, pour l'arracher à sa solitude et au péril qu'il chérissait, resta toujours vaine. On recevra avec reconnaissance toutes informations à son sujet et sur ses proches parents, qui voudront bien s'intéresser pour faire prier pour le repos de son âme. Grande obligation aux journaux qui voudront reproduire la nouvelle afin de mieux atteindre le but."

LIBRAIRIE

M. A. O. Raymond, libraire, 46 rue de la Fabrique, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de Paris, ex-steamers *Saint Laurent*, un magnifique choix de livres de science, littérature, etc., la plupart en reliure de luxe, et qu'il vendra au comptant au prix de Paris.

LA GLACE DU LAC

Une personne arrivant de Trois-Rivières hier soir rapporte que la glace du lac St Pierre est en mouvement. Si cette débacle n'est pas interrompue, dans trois jours, la navigation pourra être ouverte.

NAISSANCE

En cette ville hier, madame P. B. Damoulin, un garçon.

NECROLOGIE

Un ancien citoyen de Québec, M. B. Houde, s'est éteint hier matin après une courte maladie.

M. Houde avait fondé il y a 25 ans une fabrique de tabac qui avait toujours prospéré jusqu'à ce que l'extension des affaires nécessitât l'établissement d'un magasin de gros et de détail qui porte encore son nom, rue et faubourg St Jean. En 1882, il se retirait des affaires en faveur de son gendre M. Dussault.

M. Houde, que la mort a surpris à l'âge de 61 ans, était un citoyen honorable dans toute la force du mot, un *self made man*, et un homme de bien qui faisait la charité généreusement et sans ostentation. Il était le beau-père de M. F. X. Dussault, son successeur, et de M. Edouard Matte, entrepreneur-menuisier.

DÉCÈS

A St Sauveur de Québec, le 18 avril 1886, Mlle Léda Vermette, à l'âge de 37 ans.

Elle appartenait à la Congrégation des filles de Marie-Immaculée de St Sauveur, de Québec, et à la Fraternité du Tiers-Ordre de St François d'Assises.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 avril, à l'église Saint Sauveur.

Le convoi partira de la demeure de la défunte, au No 44 rue Massue, à 7 h. trois quarts.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le 17 du courant, à l'âge de 53 ans et quatre mois, Sieur Louis Shink, cordonnier, employé chez M. G. Bresse depuis 20 ans.

Les funérailles auront lieu mardi matin à 8 h. et demie.

Le convoi partira de la maison mortuaire, coin des rues Charest et Tourangeau, à 8 h. et quart pour se rendre à l'église St Roch et de là au cimetière St Charles.

Les parents et amis ainsi que les membres de la Congrégation St Roch, sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décédé à Lévis, le 15 avril courant, à l'âge de 54 ans et 22 jour, Edouard Campbell Würtele, entrepreneur de chemin de fer, quatrième fils de feu Jonathan Würtele, seigneur de la rivière David.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui.

Le convoi laissera la résidence du défunt à midi, pour se rendre à l'église Anglicaine et de là au dépôt du Grand-Troac.

L'inhumation aura lieu à St David, mardi, dans le cimetière de la famille.

Les amis sont priés d'y assister sans autre avis.

En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 61 ans, sieur Barthélemi Houde, autrefois manufacturier de tabac.

Les funérailles auront lieu mercredi le 21 du courant.

Le convoi partira de la demeure du défunt, coin des rues Richelieu et Ste Claire, à 8 h. et quart précises pour l'église St Jean Baptiste et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

2fs.

ANNONCES NOUVELLES

DEMANDE

On demande un cordonnier vendeur connaissant bien cette ligne, sachant les deux langues et muni de bonnes recommandations.

S'adresser à
F. M. DECHENE,
Rue Notre Dame,
Basse-Ville.

19 avril no

Par le vapeur "Parisian"

3 CAISSES

ETTOFFESA ROBES

Nous offrons maintenant le plus grand assortiment d'Ettoffes à Robes. Le meilleur marché qui n'ait jamais été offert en vente. Nous invitons nos pratiques et le public en général à venir voir les prix suivants :

Beiges Français, 13c ou 12 1/2 net avec même étoffe rayée pour garniture 15c ou 14 1/2 net

Foulé, nouvelles nuances 17c ou 16c net, avec même étoffe rayée pour garniture 23c.

Delaines de fantaisie, pour robe n° 6, de 16c, 20c, 28c.

Ainsi qu'un très grand choix d'autres étoffes à robes de fantaisie à des prix très modérés.

Sole Tassore, de fantaisie pour robe 38c ou 36c net.

GLOVER, FRY & CIE.

Pour la Dyspepsie ou une faible digestion, buvez l'Eau de St-Léon après chaque repas et avant de déjeuner pour la Constipation.

Gingras, Langlois & Cie
QUEBEC

Pharmacie du Palais

LE DR LEBEL

de St-Roch, a l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il a l'intention d'ouvrir au mois de mai prochain une pharmacie au Palais, vis-à-vis la gare du chemin de fer du Nord. On trouvera à cette nouvelle pharmacie tous les produits pharmaceutiques et chimiques, médecines patentées, tant américaines que françaises, graisses et teintures que l'on trouve ailleurs. Ainsi que tous les articles de fantaisie et spécialités du dernier goût que l'on a l'habitude de trouver dans les pharmacies.

CE ADA
PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Québec. } Cour Supérieure
No 1794

Marie Anne Chabot, de la ville de Lévis, épouse de Théodule Foisy, du même lieu, rentier, et dûment autorisée à ester en justice contre son dit époux,

Demanderesse

Le dit Théodule Foisy,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

Québec, 15 avril 1886.
PELLETIER & BÉCARD,
Procureurs de la Demand.

15 avril 1u

LES PIANOS NEWCOMBE EN TÊTE DE TOUS

Le piano Newcombe a remporté la médaille d'argent sur tous ses concurrents, les pianos de l'Europe et de l'Amérique à la grande Exposition de la Nouvelle-Orléans en 1885 avec le rapport de jury d'examineurs comme étant de première qualité de main d'œuvre pour égalité de son et pour excellence en général au point de vue musical et mécanique de l'instrument.

Ce piano a aussi obtenu le premier prix à l'Exhibition de Kingston en 1885

sur tous les pianos Canadiens, Allemands et Américains.

Sanctionné par d'ausi éminents artistes tels que Otto Bendix, ancien pianiste à la cour de Sa Majesté le Roi de Danemark et premier professeur du Conservatoire Musical de Copenhague, Carl Mariens, gradué du Conservatoire Royal Leipsic Germany, G. W. Shaty, docteur en musique professeur de la chaire de musique à l'Université du collège de la Trinité, Toronto, Édouard Fisher, organiste de l'église St André et directeur de la société de chœur de Toronto. Ansel de W. Waugh, Lauder, Florence Maryatt, W. H. Pilcher, J. S. Parker et autres.

Ce piano est fait pour servir dans les salles de concert, dans les salons, les salles d'assemblées et les bondours.

Il est en usage dans toutes les écoles, les couvents et les collèges.

Il est choisi par les professeurs, tant pour la puissance que pour la beauté du son. En un mot, le piano Newcombe est préféré à tous les autres par toutes les cantatrices pour sa beauté et sa douceur dans l'accompagnement du chant.

BERNARD & ALLAIRE,

Éditeurs de Musique
77 & 79 rue St Jean
Haute-Ville
Québec

Le seul établissement de musique dans la ville ayant le téléphone

QUEBEC-CENTRAL

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER

A partir de LUNDI, le 5 avril 1886, les convois circuleront comme suit :

	Malles.	Mizes.	
Départ de Sherbrooke pour Jonction	A. M.		A. M.
Beauce, Lévis et Québec.....	8.15		7.15
	P. M.		P. M.
Arrivée à Jct. Beauce.	1.40		4.30
Arrivée à Lévis.....	3.45		
" à la Traversse.	4.00		
Départ de Québec pour Jct. Beauce, Sherbrooke et différents endroits de la Nouvelle Angleterre.....	A. M.		
Départ de Lévis.....	12.00		
	P. M.		A. M.
Arrivée à Jct. Beauce.	1.90		
Départ Jct. de Beauce	3.40		6.45
	P. M.		P. M.
Arrivée à Sherbrooke	8.30		3.00
Départ de Lévis pour St-François.....	2.15		
Arrivée à St-François	7.15		
Départ de St-François pour Lévis.....	A. M.		
Arrivée à Lévis.....	6.00		

CHAUSSURES ! CHAUSSURES !

Reduction extraordinaire !

M. A. DASSYLVA

FABRICANT ET MARCHAND DE CHAUSSURES

Rue St-Joseph, St-Roch
a le plaisir d'annoncer au public qu'il a actuellement ce magasin au stock considérable de chaussures qu'il vendra à des prix qui défient toute concurrence savoir :
Chaussures pour homme de \$ 1.00 à \$ 3.00
" pour femme de \$ 0.40 à \$ 2.75

Le secret de cette vente sans égale pour le bon marché est que M. Dassylva fabrique lui-même la marchandise qu'il offre en vente et qui, sous le rapport de la qualité, ne laisse rien à désirer.

Au public de profiter de cet avantage et de faire une visite à M. Dassylva dont le vaste établissement est situé

Vis-à-vis l'église St-Roch,
15 avril 1m

A LOUER

Logement dans la rue Garneau, No 18, confortable, chaud, avec améliorations modernes — long-temps occupé par le juge Dou-

S'adresser à

P. B. CASGRAIN,
4, rue Collins.

15 janv Jno

Nouveau Magasin DE CHAUSSURES

A l'enseigne de la Grosse Botte

NO 219 RUE ST JOSEPH

M. J. GUILLEMETTE

ouvrira ce magasin demain samedi 10 avril.

Si vous voulez être chaussés avec élégance et solidité, n'oubliez pas de faire une visite à M. Guillemette qui vous donnera entière satisfaction sur tous les points.

M. Guillemette fait une spécialité des ordres sur mesure.

On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix.

M. Guillemette a en mains un grand lot de chaussures achetées en job, qu'il sacrifiera.

Son lers bottonnés pour dames, 55c.

Bottines en cuir solide pour dames de 85c à \$1.10.

Gaiters pour hommes \$1.10.

9 avril 1m

INSTITUTEUR DEMANDE

On demande pour le collège de St Michel de Bellechasse, un professeur de plus cours années d'expérience dans l'enseignement anglais et français, et pouvant fournir de bonnes recommandations

L'engagement durera du 1er septembre prochain.

S'adresser au

Rév. L. A. DEZIEL, Ptre,
Directeur du Collège.

31 mars 1m

La Banque Nationale

Le premier mai prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le livre des transports d'actions sera clos depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, samedi le 15 mai prochain, à trois heures p. m.

Par ordre du Bureau,

P. LAFRANCE,
Caisier.

Québec, 18 mars 1886

Avis aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées et adressées au révérend M. D. Matte, Ptre et curé, seront reçues au presbytère de la paroisse de St Calixte de Somersset jusqu'à samedi le 24 avril 1886 inclusivement, pour la construction d'une nouvelle église, sacristie et presbytère, à la paroisse de St-Calixte de Somersset.

On peut voir les plans et devis et obtenir tous les renseignements, ainsi que des formules de soumissions au bureau du sous-ingénieur, après le 10 avril présent depuis 10 heures a. m. à 4 p. m.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, fournies au soumissionnaire.

Les soumissions devront être endossées " Soumission pour l'église, sacristie et presbytère."

MM. les Curé et Marguilliers ne s'engagent pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

Par ordre,

F. X. BERLINGUET,
Architecte, etc.,
Rue St Jean, No 201,
Faubourg St Jean, Québec

7 avril

ON DEMANDE

UNE CUISINIÈRE et UNE BONNE D'ENFANT pour passer l'été à l'île d'Orléans.

S'adresser au no 382,

382, rue St Jean

LES Nuits de Constantinople

(Suite)

LXXVI

Une fois emboîté dans ce canal étroit ne pouvait jusqu'à un certain point se croire en sûreté car, en admettant que les gens de Carthage envahissent la citerne, il n'était pas supposable qu'ils découvriraient aussitôt le souterrain.

Les cris de leur chef devaient attirer leur attention et le sauvetage de cet étrange naufragé ne pouvait pas manquer de les retenir assez longtemps.

Il s'agissait donc d'accomplir au plus vite cette ascension oblique et difficile qui devait le conduire dans la première cour du vieux sérail.

Dès les premiers pas qu'il fit en rampant dans ce chemin malaisé il crut bien s'apercevoir qu'il s'était dégradé depuis qu'il y avait passé, huit jours après auparavant.

La voûte avait fléchi en plusieurs endroits; dans d'autres elle s'était effondrée parsemant de grosses pierres sur le sol du couloir.

Mourad, en cherchant la cause de ce changement se rappela que la semaine précédente on avait éprouvé à Constantinople une légère secousse de tremblement de terre.

Ce n'est pas chose rare en Turquie, et on n'y fait pas grande attention, mais il n'en faut pas davantage pour rendre impraticable un corridor où, lorsqu'il était encore intact, l'effendi avait eu bien de la peine à passer.

Plus il avançait dans ce boyau rétréci par les éboulements, et plus il rencontrait d'obstacles.

Tantôt c'était un lit de cailloux pointus qui lui déchirait la poitrine, tantôt un monceau de débris pousseux qu'il lui fallait déplacer à grand-peine pour se frayer un passage.

Cependant, il cheminait toujours, sans se laisser décourager, aigüillonné qu'il était par le double désir de conquérir la liberté et d'échapper aux affreuses visions de la citerne.

Les cris de Carthage qui arrivaient d'abord jusqu'à lui avaient cessé ou, plutôt, il ne les entendait plus.

C'était pour lui un soulagement, car ces cris lui rappelaient que ce vil scélérat allait mourir, dans la même barque et de la même mort que Mahmoud-Bey.

Il tournait ses yeux et ses espérances vers la bienheureuse issue du couloir où il rampait et il s'étoyait un peu de ne pas apercevoir encore ce point lumineux qui lui était apparu lors de sa première évanescente comme l'étoile apparut aux nauages.

Il lui semblait qu'il devait avoir parcouru déjà assez de chemin pour voir briller un petit coin du ciel, mais il se rappela tout à coup qu'il devait faire nuit sur la terre, et cette réflexion le rassura.

Malheureusement, les illusions qu'il se faisait encore ne tardèrent pas à s'évanouir.

Après un quart d'heure de nouveaux efforts, il se heurta le front contre une énorme pierre tombée de la voûte un bloc qui s'était encastré solidement entre les deux parois et que l'homme le plus robuste n'aurait pas pu parvenir à déplacer.

Cette fois, Mourad comprit qu'il était perdu, car le chemin de la liberté lui fermait et les satellites de Papat Oglou l'attendaient dans la première citerne s'il essayait d'y revenir.

LXXVII

—Quelle drôle d'idée vous avez là, mon capitaine, disait Cornillon à son supérieur en descendant avec lui une rue de Pera qui aboutit à l'échelle de Top-Hané et qui ressemble à un escalier ma. entretenu.

—Emboîte le pas, tu ne t'étonneras plus. —Avec ça que c'est facile d'emboîter le pas. Les pas sont pointus comme des clous et on marche à tout bout de champ sur un chien endormi.

Nou, ma parole d'honneur! on n'a jamais vu une ville pareille. La rue de la Casbah, à Alger, n'est que de la Saint-Jean à côté de ces monstres là.

Au moins à bas en Afrique, il y a des rivières et des rivières dans ce chien de pays ils n'auraient jamais leurs becs de gaz. On dirait qu'ils ont peur de faire du tort à la lune.

—La lune est couchée, animal. —Nous devrions faire comme elle, mon capitaine.

—Tu es devenu bien dormeur. Autrefois, une marche de nuit ne t'enrayait pas.

—Une marche de nuit..... à cheval. Vous savez bien que j'ai pas de vocation pour le métier de fantassin.

—Tu ne vas pas marcher longtemps, puisque nous allons nous embarquer à Top Hané.

—Mais je n'ai pas de vocation non plus pour la marine.

Trouvez-en donc des mauvais soldats qui consentent à courir la nuit dans les falaises de Pera avec une entorse qui n'est gu'ie que depuis trois jours.

—Alions! ne te fâche pas. Tu es héroïque, j'en conviens. Mais je t'en prie, cesse de grogner.

—C'est bon, mon capitaine, on se tait. D'ailleurs, nous sommes à la fin de notre dégringolade. J'aperçois des lumières et je sens la friture. Top-Hané n'est pas loin.

—En effet, les deux amis arrivaient, après une descente difficile, au petit marché qui occupe un carrefour derrière la fonderie de canons.

Autant les rues en pente qu'ils venaient de parcourir étaient désertes et si enciençes, autant ce petit coin de faubourg était bruyant et animé.

Les hammals, en quête de fardeaux à porter, promenaient leurs robustes encolu-

res à travers une foule composée d'acheteurs et de marchands de toute espèce.

Des gamins grecs couraient en offrant du feu aux fumeurs de cigarettes.

Devant les cafés on voyait briller, comme des mouches lumineuses, les charbons ardents posés sur les fourneaux des tchibouqs; on entendait rouffler, l'eau dans les marghilés.

Les frituriers en plein vent faisaient griller leurs gobabs, les vendeurs de sucreries criaient leurs pâtes parfumées et leurs dragées au miel.

Et les Circassiens qui font, au mépris des édits, le commerce des esclaves blanches, traversaient lentement cette foule, graves et majestueux comme des émiras.

C'est leur quartier et ces grands gaillards, en costume pittoresque, se promènent là pendant des heures entières pour attendre des chalands.

Mais le capitaine se souciait fort peu des Circassiens, des hammals et des marchands de gobabs. Il cherchait un maître caïdji qu'il avait fait venir dans la journée pour lui louer son caïq et qui lui avait donné rendez-vous à l'échelle de Top-Hané.

Depuis le matin, il n'avait pas perdu son temps, et enragé capitaine.

Il s'était levé dès l'aurore pour veiller au départ de Malaga et, à midi, embarqué par ses soins sur un paquebot des Messageries, l'ambitieuse écuyère qui rêvait d'être sultane avait quitté les rives du Bosphore pour les parages moins parfumés de la Cannebière.

Elle laissait à Constantinople quelques-unes de ses illusions, mais elle en rapportait un joli capital qui la consolait amplement de ne pas régner dans un harem.

Persone, d'ailleurs, n'avait mis obstacle à son voyage, soit que Rustem ne se fût pas pressé de porter plainte, soit qu'il eût résolu de ne pas bruyter les événements qui s'étaient passés chez lui la veille au soir.

Le malheureux pacha pleurait son fils et ne songeait pas encore à se venger des insolents qui l'avaient mystifié.

Des Orgeries, n'ayant point été inquiété, commençait à espérer que l'affaire n'aurait pas de suites, et cette perspective l'encourageait à poursuivre ses entreprises pour dévorer Baia, car elle était véritablement incorrigible.

Il avait donc tout préparé dans la journée pour se rendre le soir par mer dans les parages de Vlanga-Bostân.

Pais il avait commandé un joli dîner pour fêter son ami Mourad, mais Mourad n'était pas venu.

Le capitaine, après l'avoir entendu jusqu'à sept heures, s'était mis à table d'assez mauvaise humeur, avec Cornillon pour seul convive, et n'avait pas fait grand honneur au fin repas préparé par l'illustre cuisinier de l'hôtel d'Angleterre.

L'absence de l'effendi lui semblait d'abord inexplicable. Il finit cependant par croire que le jeune Osmanli avait eu peur de se compromettre en s'associant, même indirectement, aux tentatives d'un infidèle contre le repos conjugal d'un musulman, et il lui fut assez mauvais gré de sa prudence.

—Il pourrait bien être un peu moins scrupuleux, se disait-il, quand il s'agit de rendre service à un homme qui prend si chaudement ses intérêts appés de M. Vercey et de sa fille. Il mériterait que je le laisse sans tirer d'affaire comme il pour-rait.

Mais, tout compte fait, le bon capitaine conclut que c'était pour Mourad une question de discipline et il ne lui garda pas trop rancune.

Il se promit même d'aller le relancer le lendemain matin dans son selamlik et de lui proposer plus que jamais d'organiser une expédition pour protéger la charmante Henriette pendant le voyage qu'elle allait faire, bien malgré elle, en Asie.

En somme, en arrivant à Top-Hané, le capitaine était fort gai, et les réclamations grondées de Cornillon n'avaient fait que le mettre encore plus en joie.

—Il s'agit maintenant, dit-il à son cidevant maréchal des logis, de reconnaître notre caïdji, parmi tous ceux qui encombre l'embarcadère.

—Soyez tranquille, il vous reconnaîtra bien si vous ne le connaissez pas. Cent francs pour la location de sa coquille de noix! Il n'a pas souvent de pareilles aubaines.

—Ce n'est, ma foi! pas trop cher. —Comment, pas trop cher? c'est tout au plus si le caïq vaut ça.

—S'il chavire, il faut bien que je paie le prix qu'il a coûté.

—S'il chavire, ça regarde le caïdji. C'est à lui de gouverner son sabot et, dans le cas où il verserait, ce serait nous qui aurions le droit de lui demander une indemnité.

—Tu n'y es pas, mon brave. Nous serons responsables, puisque nous conduirons le canot.

—Comment! vous voulez que nous ramions, pendant que le patron se croiera les bras.

—Le patron ne sera pas du voyage. Je le paie pour qu'il reste à terre et la barque est à nous pour toute la nuit.

—Et vous vous imaginez que nous pourrions nous en servir?

—Pourquoi pas?

—D'abord moi, je ne sers pas ramer.

—Toi! un enfant de Paris! allons donc! tu es meilleur canotier que moi.

—Sur la Seine, je ne dis pas. Je m'en tiendrais peut-être. Mais, pour manœuvrer une perissoire ou il ne faut qu'un faux mouvement pour nous faire faire la culbute, je n'en suis pas. Autant vaudrait me demander de naviguer à califourchon sur le dos d'une anguille.

—Bah! tu t'y feras, dit le capitaine en hâtant le pas.

Cornillon fut bien obligé de le suivre, mais il maugréait de tout son cœur en fendant la foule qui se pressait devant l'échelle et il ne ménageait pas les coups de coude aux gens qui lui barraient le passage.

Comme il l'avait prévu, le caïdji qui avait conclu le marché reconnut des Orgeries et l'aborda avec toutes ses démonstrations de respect.

Ce batelier complaisant était un Grec parlant passablement, le français, et aussi fin que le subtil Ulysse qu'il prétendait compter au nombre de ses ancêtres.

(A continuer)



Ligne Allan

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles Canadiennes et des Etats-Unis.

55 ARRANGEMENTS D'HIVER 86

CETTE LIGNE se compose des plus beaux steamers en fer de 1re classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapidité et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line, including NUMIDIAN, PARISIEN, SARDINIAN, etc.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table listing ship names, departure dates, and destinations for the Liverpool Line, including Jendi 1886, SIBERIAN, etc.

Depart de Halifax à 2 h. p. m. ou à l'arrivée du train de l'Ouest de l'Intercolonial.

Priz de passage de Québec vers Halifax. Cabine..... \$62.50, \$78.00 et \$97.00 (selon le confort.)

Intermédiaire..... \$39.00

Entrepont..... A prix réduits.

LIGNE DE GLASGOW

Table listing ship names, departure dates, and destinations for the Glasgow Line, including Vendredi 1886, PRUSSIAN, etc.

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Connaissements directs accordés à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLAN, RAE & Cie., Agent.

NOUVELLEMENT REÇU

50 doz Chapeaux de feutre, durs et mous, formes des plus nouvelles, vendus à grande réduction. Serge noire et de couleur, Gashmir, Prap, Tweed, etc. Assortiment complet et grande variété de patrons.

Nous vous invitons à venir voir ces marchandises avant d'aller ailleurs et nous sommes certains de vous satisfaire. Notre assortiment est toujours au complet dans les Cacherettes, Alpines, Grottes, qui sont la spécialité de la maison.

F.-X. LEPAGE & Cie., 55, rue de la Couronne, St-Roch.

GARDE-YEUX!

Lunettes et verres fumés et teintés bleu de diverses grandeurs et teintes diverses. Lorgnons teintés Coquelle depuis 25 cents la paire.

Chez G. SEIFERT EUROPEAN BAZAAR

44, rue de la Fabrique.

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



et les orgues-harmoniums "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC,

1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676.

La Saison des Affaires VA S'OUVRIR

Messieurs les Marchands ont tout avantage à placer leurs commandes chez

A. B. DUPUIS

57 RUE ST-PAUL 57

La plus importante maison de la ville dans le commerce de Biscuits.

CONFISERIES et CHOCOLATS; la pureté des marchandises offertes par cet établissement est garantie.

SPECIALITE de Cigars et Cigarettes les meilleures marques importées et domestiques.

EN GROS SEULEMENT

BIERE ET PORTER LABATT

Les boissons par excellence pour les chaleurs sont les célèbres Bière et Porter Labatt de London.

Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rév. P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge et de houblon et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleures bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.

Le célèbre bière Labatt de London est reconnue la meilleure du Canada par la contrefaçon et l'imitation du véritable libelle par des brassiers et embouteilleurs peu scrupuleux.

POUR LA BELLE SAISON, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, London, et n'en prenez point d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec.

P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en Bouteilles, 13 avril 6m qsh

A L'ENSEIGNE DU CHAPEAU D'OR



LOTERIE NATIONALE De M. le Curé Labelle

VALEUR DES LOTS PREMIERE SERIE..... \$50,000 00 GROS LOT - \$10,000 DEUXIEME SERIE..... \$10,000 00 GROS LOT - \$2,500

Grand tirage final des lots DE CETTE LOTERIE LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS

Hâtez-vous d'acheter vos billets

COU DU BILLET Première série, \$1.00. Deuxième série, 25c Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées, au soussigné agent pour le district de Québec, ou à M. VICTOR MARIÉ, leur agent, 83, rue d'Aiguillon. Envoyez 5 cents pour port et enregistrement de l'envoi des lettres. LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne, 18 mars

UNE AUTRE GUERISON OBTENUE PAR L'EAU MINÉRALE ST-LEON

M. GINGRAS, LANGLOIS & CIE,

Messieurs,—Depuis près de 40 ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau No 139, rue St-Pierre, ou à ma résidence privée, No 39, rue St-Patrice.

HONORÉ CASALTY, H. C. S.

La célèbre Eau Minérale St-Léon est en vente chez tous les principaux pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cents le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls agents pour toute la Puisseance, Vis-à-vis l'Archevêché.

16 mars 1a